

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2017

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire
(a reçu procuration de DECK Nathalie)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette
MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme DECK Nathalie (a donné procuration à KLIPFEL Martin)

Secrétaire de séance : Mr HABERKORN Christophe

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Compte Administratif 2016 (commune et lotissement)
5. Urbanisme (déclarations préalables, certificat d'urbanisme, PLU)
6. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
7. Plan Local d'Urbanisme d'Illhaeusern
8. Demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de grands hamsters
9. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur HABERKORN Christophe est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire remercie toutes les personnes présentes lors des cérémonies commémoratives de la Libération qui se sont déroulées le dimanche 29 janvier 2017 et les conseillers présents lors de la journée de travail du 4 février 2017 (coupe de bois).

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Claude Deboosere qui remercie les pompiers de Grussenheim pour leur intervention suite à sa chute dans l'Eglise.

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- réunion de l'association foncière (AF) de Grussenheim du 31 janvier 2017 (l'assemblée générale de l'AF se déroulera le vendredi 24 février 2017 à 9 heures au Foyer)
- réunion d'information organisée par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) le 31 janvier 2017 (présentation du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et informations fournies par ENEDIS)
- rencontre avec Mr Poncet de la Poste le 2 février 2017
- réunion de travail relative au PLU avec Mr Wiesselmann de Topos le 2 février 2017
- assemblée générale de l'association Obsgarde au Foyer le 3 février 2017 (une taille des arbres du verger communal sera effectuée le samedi 18 mars 2017 en matinée)
- inspection annuelle de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Colmar/Jebsheim le 6 février 2017
- réunion du conseil de fabrique de l'Eglise le 6 février 2017
- réunion relative aux périscolaires de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim le 7 février 2017
- réunion du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Sélestat-Alsace Centrale (anciennement SCoT de Sélestat et sa région) le 7 février 2017
- réunion organisée par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim sur le thème de la voirie à destination de tous les conseils municipaux de la CCRM le 8 février 2017
- assemblée générale des donneurs de sang le 10 février 2017

Madame Nathalie Jehl résume les grandes lignes de la réunion syndicat Pôle Ried Brun le 8 février 2017.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mr Etienne SIMLER, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ↳ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	14 603.39			98 966.05	14 603.39	98 966.05
Opérations de l'exercice	169 073.16	230 635.28	396 007.35	413 719.86	565 080.51	644 355.14
TOTAUX	183 676.55	230 635.28	396 007.35	512 685.91	579 683.90	743 321.19
Résultat de clôture	0.00	46 958.73	0.00	116 678.56	0.00	163 637.29
Résultat CCPRB	0.00	16 569.94	0.00	44 698.36	0.00	61 268.30
Résultat de clôture 2016	0.00	63 528.67	0.00	161 376.92	0.00	224 905.59
Reste à réaliser	21 000.00				21 000.00	
Résultat après restes à réaliser		42 528.67		161 376.92		203 905.59

Détail résultats CCPRB

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat
Budget Général	9 068.01	5 437.03	14 505.04
Budget annexe Eau	-2 781.48	18 075.02	15 293.54
Budget annexe Assainissement	38 411.83	-6 942.11	31 469.72
TOTAL	44 698.36	16 569.94	61 268.30

- ↳ vote, à l'unanimité, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- ↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ↳ reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Il est précisé que les résultats des budgets annexes eau et assainissement seront transférés à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim conformément à la délibération du 6 décembre 2016.

En outre, il est discuté de la compétence optionnelle "Espace Ried Brun" à laquelle la commune a adhéré lors de la création du syndicat Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr. Des informations quant au retrait éventuel de cette compétence seront sollicitées et une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MOULIN

Le Conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mr Etienne Simler, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ↳ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				42 599,45		42 599,45
Opérations de l'exercice			17 747,75	0	17 747,75	0
TOTAUX			17 747,75	42 599,45	17 747,75	42 599,45
Résultat de clôture						24 851,70

- ↳ vote, **à l'unanimité**, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- ↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

5. URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

Un avis favorable est émis aux déclarations préalables déposées par :

- Mr GUNDUZ Halil pour la mise en place d'une clôture
- Mr OBRECHT Michel pour la couverture d'une terrasse existante communiquant avec la maison d'habitation
- Mr SEILER Jean-Louis pour la réfection d'un mur existant
- l'entreprise Isolations Rauschmaier pour le ravalement des façades d'une maison d'habitation
- Mme Goetz Christine pour l'aménagement d'un escalier et la réalisation d'une terrasse

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Mr et Mme MEAL Gaël pour le terrain sis section 1 parcelle 189 et section 31 parcelles 182, 104 et 111 d'une superficie totale de 6 ares 51.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la réunion du 2 février 2017, il a été décidé de lancer une étude pour l'aménagement d'une partie du secteur IAU au lieu-dit Egert.

La société TOPOS a fait parvenir une offre de prix pour cette mission d'étude relative à l'aménagement de ce secteur. Le coût s'élève à 15 200 € H.T. soit 2,20 €/m² environ. Le conseil municipal charge Mr le Maire à l'effet de négocier ce prix.

6. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire explique que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, affirme le caractère intercommunal du Plan Local d'Urbanisme. Elle instaure le transfert automatique de la compétence aux Communautés de Communes et d'Agglomération à l'issue d'un délai de trois ans à partir de sa publication, soit le 27 mars 2017.

Cependant, ce transfert n'a pas lieu si, dans les trois mois avant l'expiration de ce délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant 20% de la population s'y opposent.

En outre, la loi stipule que, si après le 27 mars 2017, la Communauté de Communes ou la Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer à s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal de la Commune de GRUSSENHEIM ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR ;

Considérant que les communes peuvent s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes par délibération prise entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 ;

Considérant que la minorité de blocage des communes pour le transfert automatique de la compétence doit être composée au minimum de 25% des communes représentant 20% de la population ;

S'oppose au transfert automatique de la compétence en matière Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim à compter du 27 mars 2017 ;

Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et à Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Bas-Rhin.

Adopté par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

7. PLAN LOCAL D'URBANISME D'ILLHAEUSERN

Par délibération du 12 décembre 2016, le conseil municipal d'Illhaeusern a arrêté son projet de plan local d'urbanisme. La commune de Grussenheim est consultée pour avis.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Illhaeusern.

8. DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION DANS LE MILIEU NATUREL DE GRANDS HAMSTERS

Dans le cadre des opérations de réintroduction de grands hamsters d'Alsace, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a déposé une nouvelle demande d'autorisation pour la période 2017-2021.

L'autorisation sollicitée doit permettre de poursuivre les actions de réintroductions engagées depuis plusieurs années afin de maintenir les populations de grand hamster présents naturellement dans les départements du Bas-Rhin et ou Haut-Rhin, plus particulièrement sur les zones définies par l'arrêté ministériel du 9 décembre 2016 relatif aux mesures de protection de l'habitat du hamster commun (zones de protection statiques et zones d'accompagnement). Au sein de ces zones, les réintroductions seront réalisées exclusivement sur des parcelles agricoles et dans le cadre de conventions avec les exploitants qui maintiennent une céréale sur pied l'année du lâcher, dans le cadre d'un assolement collectivement concerté.

Le conseil municipal prend acte de cette demande et n'émet pas d'objection.

9. DIVERS

- **Balayage des rues** : La société AFC Balayage a fait parvenir une proposition de prix pour la reconduction de la prestation balayage des rues pour l'année 2017. Après discussion, le conseil municipal, décide de ne pas renouveler cette prestation (5 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions pour le renouvellement).
- **Demande d'occupation du jardin du presbytère** : Le Groupe des Jeunes de Grussenheim (GJG) fêtera son 45^{ème} anniversaire le dimanche 23 juillet 2017. Dans ce cadre, le GJG sollicite l'accord de la commune pour l'occupation du jardin du presbytère. Le conseil municipal autorise l'organisation de cette journée dans le jardin du presbytère étant précisé que les éléments du marché de Noël ne devront pas être déplacés sans autorisation.
- **Modification du réseau électrique** : Dans le cadre du projet de construction des vestiaires, il y a lieu de déplacer un poteau électrique. ENEDIS a fait parvenir un devis relatif à cette modification du réseau. Ce dernier s'élève à 5 743,68 € TTC. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à l'effet de signer cette offre de prix.
- **Remplacement d'un poste électrique** : ENEDIS souhaite remplacer le poste implanté à l'entrée de la rue des houblons par un nouveau poste au lieu-dit "Egert". Après discussion, il est proposé de rediscuter de l'emplacement prévu eu égard au projet d'aménagement au lieu-dit "Egert". Le conseil municipal charge Mr le Maire de reprendre contact avec ENEDIS en ce sens.
- **Oschterputz** : Le SMICTOM d'Alsace centrale organise la 28^{ème} opération Oschterputz du samedi 1^{er} avril au dimanche 8 avril 2017. Le conseil municipal décide de participer à cette action le samedi 1^{er} avril 2017 à partir de 9 heures.
- **Formation DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)** : Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau DAE au Foyer, une soirée d'initiation sera proposée soit le vendredi 17 mars 2017 ou le vendredi 24 mars 2017 à 18 heures 30 au Foyer. Une invitation sera transmise aux habitants de Grussenheim.
- **Voirie** : Mme Colette Weixler indique qu'il existe, par temps de pluie, une grosse flaque devant l'entrée du magasin KMS Alimentations. Des percements dans le trottoir pourraient permettre la résolution de ce problème.

- **Bourse aux vêtements** : Mme Laetitia Grunenberger sollicite le prêt du véhicule communal pour la récupération de tables à Ohnenheim dans le cadre de la bourse aux vêtements organisée par les parents d'élèves de Grussenheim. Mr René Grollemund, avec l'aide d'un parent d'élève, s'occupera de ce transport.
- **Conseil municipal** : Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Etienne Simler a fait parvenir un courrier au Préfet par lequel il fait part de sa volonté de démissionner du poste d'adjoint au maire. Il souhaite néanmoins rester membre du conseil municipal. La démission prendra effet à la date d'acceptation de cette dernière par Mr le Préfet.

La séance est levée à 00 heures 05.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.